

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)

En janvier, le CBCB a publié une version actualisée et augmentée de son document *The relationship between banking supervisors and banks' external auditors*, élaboré en collaboration avec l'International Auditing Practices Committee (IAPC) de la Fédération internationale des experts-comptables¹.

Ce document, inspiré des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, est destiné à fournir des informations et recommandations sur la manière de renforcer la relation entre auditeurs et responsables prudentiels des banques, dans leur intérêt mutuel. Il décrit notamment les principales responsabilités du conseil d'administration et de la direction ainsi que les caractéristiques essentielles du rôle des auditeurs externes et autorités de contrôle, examine la relation entre ces deux professions et présente de nouveaux modes de contribution des auditeurs au processus prudentiel.

Le CBCB et l'IAPC sont d'avis qu'une meilleure compréhension des tâches et responsabilités respectives, avec, le cas échéant, un développement des communications réciproques, permettra d'améliorer l'efficacité de l'audit et du contrôle des banques, pour le bien public. Les deux comités admettent que leurs recommandations ne seront pas toujours intégralement applicables, puisque la nature de la relation entre auditeurs et autorités de contrôle varie beaucoup d'un pays à l'autre. Elles contribueront néanmoins à une clarification utile du rôle des deux professions dans les nombreux pays où leurs activités se recoupent largement ainsi que dans ceux où leur interrelation est à l'étude.

En janvier également, le CBCB a diffusé un document présentant globalement les données relatives aux incidents engendrant des pertes, recueillies dans le cadre de la deuxième phase de son Étude d'impact quantitative sur le risque opérationnel (EIQ 2-Tranche 2)^{2, 3}. Cette synthèse

Le CBCB et l'IAPC étudient la relation entre auditeurs et autorités de contrôle des banques ...

... afin de renforcer la coordination entre ces deux professions

Le CBCB décrit les données recueillies lors de son enquête EIQ ...

¹ L'IAPC diffuse ce document dans le cadre de ses International Auditing Practice Statements, destinés à fournir une aide pratique aux auditeurs pour la mise en œuvre des International Standards on Auditing ou à promouvoir de saines pratiques.

² CBCB, *The quantitative impact study for operational risk: overview of individual loss data and lessons learned*, Bâle, janvier 2002 (www.bis.org).

³ Le document s'assigne trois buts : décrire la variété des données sur les pertes communiquées par chaque banque participant à l'enquête ; apprécier la diversité des montants de pertes brutes déclarés dans l'échantillon ; examiner les informations fournies sur les montants recouverts (notamment au titre de l'assurance).

répond à trois objectifs principaux : montrer la nature des données collectées ; faire mieux comprendre leurs utilisations possibles (et leurs limites) ; indiquer dans quels domaines elles pourraient être affinées lors d'éventuelles compilations semblables. À cet égard, le document formule en conclusion les enseignements des exercices EIQ, afin de stimuler la discussion avec les banques et autres parties intéressées et contribuer aux améliorations possibles.

... et publie des recommandations pour le traitement prudentiel des banques en situation précaire

En mars, le CBCB a publié un rapport contenant des recommandations pour le traitement prudentiel des banques en situation précaire⁴. Ce document fournit une aide pratique dans les domaines suivants : identification des problèmes ; action corrective ; techniques de résolution ; stratégies de sortie. Il note que les responsables du contrôle bancaire devraient être prêts à faire face à toutes sortes de contraintes. En situation de crise, le facteur temps est crucial : les problèmes doivent être résolus le plus rapidement possible ; tout retard risque d'aggraver la situation et de rendre les solutions encore plus coûteuses. Les autorités prudentielles devraient comprendre parfaitement tous les problèmes concernant les établissements en situation précaire et les choix qui s'offrent à elles. Elles devraient également savoir à qui s'adresser, en cas de besoin, dans les autres organisations et pays.

Les responsables prudentiels doivent faire preuve de discernement. Ils doivent distinguer symptômes et causes profondes de la faiblesse d'un établissement, afin de choisir l'action corrective adaptée. Ils peuvent être amenés à faire la part de facteurs spécifiques dans le cas de banques d'État et de groupes internationaux, mais sans complaisance ni indulgence. Ils doivent également utiliser avec souplesse les outils à leur disposition et appliquer des sanctions proportionnelles, savoir reconnaître quand des mesures de soutien sont plus appropriées que des pénalités et quand il convient (ou non) de rendre publiques les restrictions qu'ils imposent.

Le rapport montre clairement que les banques peuvent effectivement faire faillite et que la collectivité doit en être consciente. La liquidation s'avère souvent être la bonne solution mais, avant cette extrémité, il convient de considérer plusieurs techniques éprouvées de résolution et de sortie susceptibles de limiter les perturbations pour le système financier. Le renflouement sur fonds publics reste un recours de dernier ressort.

Comité sur le système financier mondial (CSFM)

Le CSFM publie un document sur les implications de l'innovation en informatique

En février, le CSFM a publié un document examinant les implications, pour le système financier, des innovations dans les technologies de l'information⁵, qui ont transformé la façon de conduire et d'organiser l'activité. Le résultat macroéconomique final de ces changements et la configuration d'une économie reposant sur ces technologies sont encore difficiles à discerner, mais

⁴ CBCB, *Supervisory guidance on dealing with weak banks*, Bâle, mars 2002 (www.bis.org).

⁵ CSFM, *IT innovations and financing patterns : implications for the financial system*, Bâle, février 2002 (www.bis.org).

plusieurs pays témoignent de multiples modifications profondes, sur le plan microéconomique, qui se répercutent sur la structure financière des entreprises et la nature de l'intermédiation financière.

Le rapport souligne que ces modifications affectant les modèles d'organisation et l'environnement concurrentiel des entreprises peuvent changer rapidement et de façon imprévisible leur profil risque-rendement. Elles doivent d'autant plus disposer de capitaux suffisants (actions et contrats financiers apparentés) pour supporter le risque lié à l'activité.

Le financement de nouvelles technologies comporte essentiellement deux risques : échec de grands projets d'investissement, susceptible de nuire aux institutions prêteuses ; fluctuations excessives des cours sur les marchés financiers, résultant d'anticipations irréalistes. Dans ce contexte, le rapport réaffirme que les politiques dans ce domaine ont pour tâche de fixer un ensemble de normes et lignes directrices permettant l'ajustement des mécanismes financiers par les forces du marché et favorisant une amélioration continue des techniques de gestion des risques.

Le rapport indique également que les banques centrales peuvent jouer un rôle actif à cet égard. Premièrement, leurs capacités de recherche et leur connaissance du système financier leur permettent d'améliorer la compréhension de l'incidence financière des mutations technologiques. Deuxièmement, la surveillance active du système financier est rendue encore plus nécessaire non seulement par l'évolution des liens entre sphères réelle et financière ainsi qu'entre les différents compartiments mais aussi, surtout, par la redistribution des risques au sein du système financier.

L'échec de grands projets est une source de risques

Forum sur la stabilité financière (FSF)

Lors d'une réunion à Hong-Kong RASS les 25 et 26 mars, le FSF a observé que les grands systèmes financiers, qui ont subi de sérieuses tensions, avaient fait preuve d'une forte capacité de réaction⁶. Ses membres ont toutefois reconnu que l'interaction possible entre une timide reprise de l'activité mondiale et la persistance de déséquilibres financiers exigeait une vigilance sans relâche et la coopération des autorités prudentielles.

Le FSF appelle à la vigilance sur les déséquilibres financiers

Le FSF a examiné les problèmes de stabilité financière nés de faillites récentes de grandes entreprises, notant qu'ils concernent de nombreux pays et peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité des marchés. À la suggestion des membres du G 7 siégeant au Forum, le Président du FSF a soumis aux ministres et gouverneurs du G 7 un rapport sur les travaux en cours, et la question sera approfondie par le FSF à Toronto, en septembre 2002.

Le FSF s'est également intéressé aux progrès réalisés dans la lutte contre le financement du terrorisme. Il a pris acte des efforts déployés par les autorités nationales, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), le FMI et la Banque mondiale ainsi que diverses instances de réglementation. Il fournira un rapport à ce sujet aux membres du G 7 et du

⁶ Pour des informations sur le FSF, ses membres et ses activités, consulter son site Internet (www.fsforum.org).

G 20. Le FSF a instamment invité tous les pays non membres du GAFI à procéder, s'ils ne l'ont pas encore fait, à une autoévaluation du respect des Recommandations Spéciales du GAFI pour le 1^{er} mai 2002.

En ce qui concerne les progrès des places franches dans l'amélioration de leurs pratiques de contrôle, de réglementation, de partage d'informations et de coopération, le FSF a souligné l'importance accrue, pour toutes les juridictions - y compris les places franches -, d'une application plus rigoureuse des normes internationales, afin de renforcer le système financier mondial. Il a rappelé que sa classification des places franches, parue en mai 2000, avait pour but de les encourager à mettre en œuvre les normes internationales et d'aider le FMI à déterminer les priorités pour les évaluations. Alors que celles-ci sont achevées dans plusieurs places franches et le plus souvent en cours ailleurs, le FSF a généralement constaté que certaines avaient réalisé des améliorations à de nombreux égards. D'autres, cependant, sont à la traîne. Le FSF fera régulièrement le bilan des progrès accomplis, en s'appuyant sur l'expérience prudentielle rassemblée au cours de réunions de contact et par les mises à jour périodiques du FMI. Sur la base de ces observations, il attirera l'attention sur les places qui suscitent de sérieuses préoccupations, mais aussi, le cas échéant, sur celles dont l'évolution positive peut être citée en exemple pour les autres.

Le FSF estime que certaines places franches ont accompli des progrès

Le FSF a également examiné dans quelle mesure les préoccupations qui étaient apparues au sujet des institutions à fort effet de levier (IFEL) ont été atténuées par l'application de ses recommandations de mars 2000, en tenant compte des modifications intervenues dans la profession et l'environnement de marché. Il a noté des facteurs ayant contribué à diminuer l'effet de levier et, par là, le risque lié aux fonds spéculatifs pour le système financier international : meilleure gestion du risque de contrepartie ; surveillance réglementaire accrue des contreparties ; progrès dans les flux d'informations. Il a toutefois mis en garde contre tout optimisme excessif et appelé à poursuivre l'amélioration de la communication financière des fonds spéculatifs, pour renforcer la discipline de marché et réduire le risque systémique.

En outre, le FSF a passé en revue les problèmes opérationnels affectant les marchés financiers dans le contexte du 11 septembre 2001 et les leçons à en tirer pour les dispositifs de secours. Il approfondira le sujet lors de sa prochaine réunion. Il a également salué l'élaboration d'une Liste de contacts pour la gestion des crises comprenant banques centrales, instances prudentielles/réglementaires, ministères des Finances ou services du Trésor, grands établissements financiers et prestataires de services internationaux, couvrant une trentaine de pays. Enfin, le FSF a convenu d'inclure dans les normes qu'il a jugées essentielles pour la solidité des systèmes financiers les Recommandations pour les systèmes de règlement de titres (CSPR et OICV) ainsi que les Recommandations Spéciales sur le financement du terrorisme (GAFI).

Rédaction d'une Liste de contacts pour la gestion des crises